



les temps forts

Des rendez-vous à ne pas manquer

Merci de vous inscrire auprès du RAM pour chaque participation

• **Atelier échanges entre assistantes maternelles :**
Jeudi 19 janvier 2017 à 20h00, salle des fêtes à St-Germain-Le-Fouilloux

Un temps pour parler de votre pratique.
Un temps pour échanger sur un thème qui vous intéresse.
Un temps pour réfléchir à son métier et regarder positivement les situations vécues.
L'objectif est de permettre à chacun d'analyser ses pratiques afin de développer un regard bienveillant sur l'enfant, sa famille et son métier.

• **Soirée de la nouvelle année :**
Lundi 23 janvier 2017 à 20h30, salle des Roseaux à Changé

Vous êtes invités à venir partager la galette de la nouvelle année.
Au programme de la soirée :
- Rétrospective de l'année 2016
- Projet 2017
- Temps d'échanges entre professionnels et élus

• **Soirée parents / assistantes maternelles :**
Jeudi 9 février 2017 à 20h30, salle des Nymphéas à Changé

L'importance de la motricité libre.
Au programme :
- Rétrospective en photos des séances d'explorations corporelles
- Percevoir dans son corps les mouvements réalisés par bébé (prévoir une tenue décontractée + un tapis de gym si vous en possédez un)
Echanges sur la psychomotricité du jeune enfant

RAM - Rue Sainte-Cécile à Changé
02 43 49 36 49 / 06 84 34 16 69 / ram@mairie-change.fr

Les temps de rencontres intercommunales
(uniquement en période scolaire) :
Lundi à Saint-Jean-sur-Mayenne de 9h15 à 11h30
Mardi à Saint-Germain-le-Fouilloux de 9h15 à 11h30
Mercredi à Changé de 9h15 à 11h30
Jeudi à La Chapelle-Anthemoise de 9h30 à 12h00
Vendredi à Changé de 9h15 à 12h00

Petit rappel des conditions de participation aux activités du RAM :

- L'accueil est réservé aux enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) ou parents.
- Chacun est libre de choisir le lieu et l'horaire qui correspondent le mieux aux rythmes des enfants et à ses disponibilités.
- Les enfants malades ne sont pas admis afin de prévenir tout risque de contagion.



Abracada**RAM**
Journal n° 12
Janvier à février 2017

le mot de l'animatrice

C'est la nouvelle année.

Chacun de nous a déjà fait ce constat. Certaines minutes paraissent très longues et pourtant les années passent si vite. Depuis que vous l'accueillez, bébé grandit à vue d'œil. Alors profitez de chaque jour, chaque année pour ne pas avoir à dire « je ne l'ai pas vu grandir ! ».

Apprenez à vous poser et observez les enfants faire leurs apprentissages. Offrez-leur l'espace nécessaire (le temps et le lieu), pour évoluer sereinement au rythme de leur découverte. Ne vous laissez pas happer par une société où tout est dans l'instant et la consommation.

J'entends souvent dire « il ne sait pas se poser ! ». Mais, est-ce que les adultes le savent ? Travailler à domicile, et avec un petit nombre d'enfants, est une chance pour que chacun (enfant et adulte) prenne le temps de grandir. Je vous souhaite de prendre le temps de profiter des plaisirs qu'il y a à partager la vie des petits. Bonne année.

Véronique Pitard

Ça s'est passé au RAM

Les ateliers d'explorations corporelles

Nathalie Gilbert, psychomotricienne, nous a accompagnés durant 3 séances. Elle a rappelé les fondamentaux du développement du bébé jusqu'à la marche. A retenir:

- ne pas mettre l'enfant dans une position qu'il ne maîtrise pas seul,
- offrir à l'enfant un espace de motricité libre,
- laisser l'enfant évoluer à son rythme,
- un bébé sur un tapis ne s'ennuie pas,
- par une attitude bienveillante, encourager l'enfant à découvrir ses capacités et ainsi prendre confiance en lui.

La soirée « Savoir dire non » : le 17 novembre 2016

Les deux soirées ont regroupé 49 participants (25 parents et 24 professionnels).
« Dis-moi non s'il te plaît »

Vers 18 mois, l'enfant s'oppose. Il y a une longue période d'opposition qui est nécessaire à la construction de son identité. Les enfants cherchent leurs limites et viennent s'y confronter. La répétition est indispensable et nécessaire. Elle fait partie du développement de l'enfant. L'adulte doit poser un cadre, donner des limites, ce qui est essentiel pour l'enfant. Pour que le non existe, il faut des oui. Il faut du possible et de l'impossible.



Le spectacle de fin d'année : 2 décembre 2016

Karine, de la compagnie Balala nous a présenté un spectacle de danse, théâtre d'ombres et musiques du monde. Les deux représentations ont eu lieu à guichet fermé. Petits et grands ont partagé un temps convivial autour de gourmandises. Environ 200 personnes ont fait le déplacement.

L'atelier d'échanges entre assistantes maternelles : 12 décembre 2016

8 assistantes maternelles ont participé à la deuxième rencontre d'analyse des pratiques. Cet atelier permet aux assistantes maternelles de se réunir pour échanger et partager sur leurs expériences professionnelles. Les questionnements partent de situations concrètes, évoquées par les participants. Quelques règles fondamentales sont nécessaires au bon fonctionnement de ce groupe de travail : confidentialité / respect / aucun jugement.

Lors de cette soirée, trois thématiques ont été abordées :

- **Les relations parents employeur/assistante maternelle** : Comment gérer les difficultés de communication ? Comment gérer les désaccords contractuels ? Nécessité de poser un cadre d'accueil. Comment améliorer les connaissances sur les droits de chacun ? Quelle place pour le RAM dans la relation parent/assistante maternelle ? Une relation triangulaire peut être proposée...

- **Le deuil chez le jeune enfant** : comment accompagner l'enfant et sa famille ? Qu'est-ce qui a été dit à l'enfant ? Être attentif aux différentes croyances des familles.

Attention aux mots employés pour ne pas mettre l'enfant dans une insécurité.

Exemple : dire à l'enfant en parlant du défunt : il est parti.

Lorsque le parent quitte l'enfant le matin, on lui dit souvent que son papa ou sa maman est parti. En employant les mêmes mots, cela peut être une source d'angoisse pour l'enfant qui a peur de l'abandon.

Exemple : dire à l'enfant il s'est endormi. Ceci peut entraîner des troubles du sommeil...

- **L'assistante maternelle peut-elle punir ?** : qu'est-ce qu'une punition ? Est-elle nécessaire pour qu'un enfant trouve ses repères ? Quelles sont les règles à respecter pour qu'il comprenne les limites ?

Une réaction efficace de l'adulte doit permettre à l'enfant d'apprendre quelque chose, soit en soulignant un interdit soit en mettant en évidence une valeur. Par un acte constructif, l'adulte montre à l'enfant que son comportement n'était pas adapté et lui permet d'en envisager un autre. Il faut responsabiliser l'enfant sans le culpabiliser. Avant 18 mois/2ans, un tout-petit ne fait pas de bêtises consciemment donc le punir n'a pas de sens. Il faut lui laisser le temps de prendre conscience qu'il est un individu à part entière ce qui arrive avec la période du non. C'est le moment de poser des limites. En pleine crise, cela ne sert à rien de parler avec lui pour lui expliquer que ce qu'il a fait, n'était pas bien. Un enfant doit d'abord se calmer. Pour cela, il faut le mettre à distance sur une chaise. S'il ne se sort pas de sa colère, on peut le prendre dans ses bras pour l'apaiser. Lorsque l'enfant a le sentiment d'avoir commis une mauvaise action, il peut être assailli d'un sentiment de culpabilité. La punition va le libérer. Un enfant qui aurait des adultes trop souples pourrait accumuler de la culpabilité et cela pourrait avoir des conséquences sur son développement.

Attention aux punitions, sanctions, privations : mettre un enfant au coin, dans son lit, le priver de repas... Ces attitudes peuvent entraîner chez l'enfant des troubles alimentaires, de sommeil... Le repas devient un moment conflictuel, le lit n'est plus sécurisant...

Quel que soit le nom que vous lui donnez, votre réaction doit être constructive.

Infos métier

1. Liste des disponibilités

Au 1^{er} janvier 2017, le relais assistantes maternelles s'informatise.

Chaque professionnelle est invitée à mettre à jour son dossier auprès de Véronique lors des matinées de rencontres ou des permanences à Changé. Sans votre participation, les mises à jour ne sont pas possibles. Pensez à prévenir le relais de tous changements de situation (départ à la retraite, arrêt de l'activité, place non disponible...). Merci pour votre collaboration.

2. La formation continue

Vous trouverez ci-joint un livret sur la formation continue des assistantes maternelles. Merci de compléter le tableau et de le remettre au RAM au plus tard le 20 janvier 2017.

Semaine 4

Eveillons nos sens.

Merci de récupérer cartons de toutes tailles, papier cadeaux, tissus, chiffons

Semaine 1

Lundi 2 janvier : St-Jean-sur-Mayenne / Fermeture du RAM (vacances scolaires)

Mardi 3 janvier : St-Germain-Le-Fouilloux / Comptines et exploration sonore

Mercredi 4 janvier : Changé / Comptines et exploration sonore

Jeudi 5 janvier : La Chapelle Anthenaïse / Comptines et exploration sonore

Vendredi 6 janvier : Changé / Fermeture du RAM

Semaine 2

Lundi 9 janvier : St-Jean-sur-Mayenne / Jouons avec les matières

Mardi 10 janvier : St-Germain-Le-Fouilloux / Jouons avec les matières

Mercredi 11 janvier : Changé / Jouons avec les matières

Jeudi 12 janvier : La Chapelle Anthenaïse / Jouons avec les matières

Vendredi 13 janvier : Changé / Salle des Sablons / Séance d'exploration corporelle / Sur inscription

Semaine 3

Lundi 16 janvier : St-Jean-sur-Mayenne / Papiers, cartons, chiffons

Mardi 17 janvier : St-Germain-Le-Fouilloux / Papiers, cartons, chiffons

Mercredi 18 janvier : Changé / Papiers, cartons, chiffons

Jeudi 19 janvier : La Chapelle Anthenaïse / Papiers, cartons, chiffons

Vendredi 20 janvier : Changé / Salle des Sablons / Séance d'exploration corporelle / Sur inscription

Lundi 23 janvier : St-Jean-sur-Mayenne / Bébés-lecteurs à la bibliothèque à 9h45 / Sur inscription

Soirée de la nouvelle année à 20h30 / Salle des Roseaux / Changé / Sur inscription

Mardi 24 janvier : Changé / Bébés-lecteurs à la médiathèque de Changé à 9h30 et 10h30 / Sur inscription

Mercredi 25 janvier : Changé / Pâte à modeler et pâte à sel

Jeudi 26 janvier : La Chapelle Anthenaïse / Pâte à modeler et pâte à sel

Vendredi 27 janvier : St-Germain-Le-Fouilloux / Pâte à modeler et pâte à sel

Samedi 28 janvier : Forum à Paris

Semaine 5

Lundi 30 janvier : St-Jean-sur-Mayenne / Pâte à modeler et pâte à sel

Mardi 31 janvier : St-Germain-Le-Fouilloux / Peinture

Mercredi 1^{er} février : Changé / Peinture

Jeudi 2 février : La Chapelle Anthenaïse / Peinture

Vendredi 3 février : Changé / Salle des Sablons / Séance d'exploration corporelle / Sur inscription

Semaine 6

Lundi 6 février : St-Jean-sur-Mayenne / Petits jeux sur le goût

Mardi 7 février : St-Germain-Le-Fouilloux / Petits jeux sur le goût

Mercredi 8 février : Changé / Petits jeux sur le goût

Jeudi 9 février : La Chapelle Anthenaïse / Petits jeux sur le goût

Vendredi 10 février : Changé / Salle des Sablons / Séance d'exploration corporelle / Sur inscription

Fermeture du Relais Assistantes Maternelles du 11 février au 26 février 2017 inclus.

| | | | |
|--|----|---|-----|
| | 22 | L'entretien de son cadre d'accueil | 16h |
| | 23 | Accompagnement à la séparation | 24h |
| | 24 | Gérer les situations difficiles de l'enfant | 24h |
| | 25 | Prendre soin de soi pour prendre soin des autres | 16h |
| | 26 | Gestion du stress et relaxation | 16h |
| | 27 | Favoriser la bientraitance envers les enfants | 24h |
| | 28 | Construire son livret d'accueil | 16h |
| | 29 | Adopter une démarche efficace pour trouver de nouveaux employeurs | 20h |
| | 30 | S'initier à l'informatique et à internet | 20h |
| | 31 | Organiser son activité professionnelle auprès de plusieurs employeurs | 20h |
| | 32 | Droits et devoirs dans l'exercice de son métier | 20h |
| | 33 | Améliorer sa pratique du français dans le cadre professionnel | 40h |
| | 34 | Se préparer à la fonction de tuteur | 24h |
| | 35 | Améliorer sa pratique du français dans le cadre professionnel - Perfectionnement | 40h |
| | 36 | Proposer des activités à moindre coût | 20h |
| | 37 | Préparation à la VAE | 24h |
| | 38 | Travailler en maison d'assistants maternels | 16h |
| | 39 | Prévention et sécurité auprès d'enfants - Perfectionnement | 24h |
| | 40 | Préparation du certificat « Sauveteur Secouriste du Travail » dans le cadre de la prise en charge d'enfants | 16h |
| | 41 | Préparation du certificat « Acteur Prévention Secours » aides et soins à domicile | 24h |
| | 42 | Préparation du certificat « Prévention des Risques liés à l'activité physique » option petite enfance | 24h |
| | 43 | Recyclage « Sauveteur Secouriste du Travail » | 8h |
| | 44 | Recyclage « Acteur Prévention Secours » aides et soins à domicile | 8h |
| | 45 | Recyclage « Prévention des risques liés à l'activité physique » option petite enfance | 8h |

La formation professionnelle

Du DIF au CPF

Droit Individuel à la Formation = Compte Personnel de Formation

La réforme

Le DIF a disparu le 1^{er} janvier 2015.

Il est remplacé par le Compte Personnel de Formation.

Fonctionnement du CPF

Le CPF bénéficie à toute personne dès l'entrée dans un emploi

Il est crédité en heures : maximum 150h

24h/an jusqu'à 120h puis 12h/an jusqu'à 150h

L'IRCEM ne gère plus le compteur. La gestion se fait par la caisse des dépôts et consignations.

Transfert DIF et activation du CPF

L'IRCEM a transféré les comptes DIF vers les CPF.

Les assistantes maternelles doivent activer leur compte CPF via le site www.moncompteformation.gouv.fr

Une organisation sur mesure

- Mise en place d'une formation dès 6 participants.
- Organisation en proximité.
- Coordination des actions de formation par le RAM.

Pourquoi partir en formation ?

- Développer ses compétences.
- Acquérir de nouvelles techniques professionnelles.
- Se retrouver entre collègues.
- Elargir ses activités.
- Faire reconnaître ses compétences.
- Compléter son temps de travail (formations rémunérées).

Comment partir en formation ?

Si la formation se fait sur un temps d'accueil, il faut l'accord de tous les employeurs.

Pour le départ hors temps de travail, il est nécessaire d'avoir l'accord d'un seul employeur.

Avoir un parent employeur facilitateur qui remplit et signe le bulletin d'inscription.

La formation continue des assistants maternels

Quelle rémunération ?

Si la formation se fait sur un temps de travail le salarié perçoit la rémunération habituelle versée par le parent facilitateur.

Si la formation se déroule hors temps de travail, l'allocation de formation est versée par AGEFOS PME à l'employeur facilitateur qui la reverse au salarié.

- 3.48€ de l'heure (tarif 2016, réévalué tous les ans en juillet)

Les frais de vie seront avancés par le salarié et seront remboursés par l'employeur facilitateur, lui-même, défrayé par AGEFOS PME.

- 12€ par repas (tenir les justificatifs à disposition d'AGEFOS PME pendant 3 ans)

- 0.211€ par Km

Les frais et l'allocation sont versés à l'employeur par virement automatique 20 à 30 jours après la fin de la formation.

L'employeur n'a pas de déclaration à faire à PAJEMPLOI (cela est fait par IPERIA).

Il doit ajouter les jours de formation de façon manuscrite sur le bulletin de salaire PAJEMPLOI qui sera signé par les 2 parties.

Après la formation

Un passeport de formation est remis, son numéro est unique. Il permet de

- Présenter son parcours de formation

- Valoriser ses compétences auprès de ses employeurs

Un questionnaire d'évaluation est rempli par chaque stagiaire.

Le passeport est validé par le cachet et la signature de l'organisme de formation.

Une attestation de formation est remise à chaque participant.

Vous avez des droits à la formation continue !

Alors n'hésitez pas à nous faire part des formations qui vous intéressent. Nous vous accompagnons pour l'organisation, le suivi administratif et financier de votre dossier.

Nom :

Prénom :

Ville :

Code postal :

E-mail :

Téléphone :

Voici un tableau des formations proposées par IPERIA.

Merci de numéroté de 1 à 5 dans l'ordre de préférences, les formations qui vous intéressent le plus. Feuillet à remettre au RAM au plus tard **le 20 janvier 2017**.

| Choix | N° | Intitulé de la formation | Durée |
|-------|----|---|-------|
| | 1 | S'occuper d'un enfant de 0 à 3 ans | 40h |
| | 2 | S'occuper d'un enfant de 0 à 1 an | 16h |
| | 3 | S'occuper d'un enfant de 1 à 3 ans | 24h |
| | 4 | Adapter sa communication avec l'enfant | 24h |
| | 5 | Accueillir des enfants de plus de 3 ans | 24h |
| | 6 | S'occuper d'un enfant allaité | 16h |
| | 7 | Préparer les repas des enfants | 24h |
| | 8 | Favoriser la relation avec les enfants et leur famille | 24h |
| | 9 | Initiation à l'anglais professionnel | 40h |
| | 10 | Trouble du langage | 16h |
| | 11 | S'occuper d'un enfant atteint d'autisme | 16h |
| | 12 | S'occuper d'un enfant en situation de handicap | 24h |
| | 13 | S'occuper d'un enfant en situation de handicap spécialisation « développer des activités adaptées au handicap de l'enfant » | 24h |
| | 14 | L'apprentissage de la langue des signes française | 40h |
| | 15 | Eveil de l'enfant | 24h |
| | 16 | Eveil sportif et motricité | 16h |
| | 17 | Contes et histoires à raconter | 16h |
| | 18 | Eveil musical | 16h |
| | 19 | Eveil sportif et motricité « accompagner l'évolution psychomotrice du jeune enfant » | 16h |
| | 20 | Contes et histoires à raconter spécialisation « créer sa propre histoire » | 16h |
| | 21 | Eveil musical spécialisation « inter-culturalité et créativité musicale » | 16h |